

Cayenne, vendredi 19 mai 2017

**Madame Annick GIRARDIN**  
**Ministre des Outremer**  
27 rue Oudinot  
75007 PARIS

**Objet** : Participation majoritaire de la SNI dans l'actionnariat des SIDOM -  
cas de la SIMKO

Madame la Ministre,

Ce mercredi 17 mai 2017, vous avez été nommée par le Premier Ministre, Monsieur Edouard Philippe, Ministre des Outre-mer. En tout premier lieu, nous tenons à vous présenter, en notre nom, ainsi qu'au nom de l'ensemble des élus de l'Assemblée de Guyane et du Conseil municipal de Kourou, nos plus sincères félicitations.

Votre parcours remarquable, jalonné d'engagements forts; votre connaissance particulière des territoires ultramarins dans toute leur diversité, ainsi que votre expérience d'élue locale et territoriale, nous confortent dans cette certitude qui est la nôtre que vous saurez être une Ministre à l'écoute des problématiques portées par les élus locaux et territoriaux, et soucieuse d'apporter une contribution efficace et empreinte de pragmatisme à leur résolution.

La Guyane a connu, durant les mois de mars et avril 2017, un mouvement de revendications d'une grande intensité, lié à un effondrement généralisé de l'ensemble des marqueurs socioéconomiques, sanitaires et sécuritaires du territoire, face auquel les réponses de l'Etat sont apparues pour le moins insuffisantes, voire en totale déconnexion.

Même si le mouvement a pris fin avec la signature de l'Accord de Guyane, qui acte la mise en place d'un plan d'urgence à hauteur de 1,1 milliard d'euros et de mesures à moyen terme à hauteur de 2,1 milliards d'euros, la tension est loin d'être totalement retombée, comme en témoignent les foyers de crispation sociale qui perdurent au sein de multiples établissements privés ou publics, au premier rang desquels l'hôpital de Cayenne.

Dans ce contexte, la perspective du rachat par la SNI d'une majorité d'actions de la Société Immobilière de Kourou, la SIMKO, est extrêmement problématique, compte tenu des inquiétudes que cela suscite tant auprès du personnel de cette société et des locataires de son parc immobilier qu'auprès des élus, qui se trouveraient ainsi privés d'une partie de leurs marges de manœuvres dans la mise en place de leur politique en matière de logement et de maîtrise de la commande publique.

Page 1 sur 2

Depuis près d'un an maintenant, nous alertons régulièrement le Gouvernement sur les difficultés que ne manquerait pas de soulever en Guyane une prise de participation majoritaire de la SNI au capital de nos SIDOM, en l'occurrence, la SIMKO et la SIGUY. Lors du vote de la loi dite de transparence, de lutte contre la corruption, et de modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016 (dite « Sapin II »), un amendement s'opposant à cette disposition avait été déposé par les Parlementaires guyanais, et défendu par une majorité de Parlementaires ultramarins sans que ceux-ci n'aient été entendus.

En outre, la SIMKO, contrairement à un certain nombre de SIDOM sur l'ensemble des Outre-mer, se trouve dans une situation financière tout à fait satisfaisante, voire florissante. Si la SNI avait vocation à assainir une situation financière difficile que connaîtrait cette société, nous aurions éventuellement pu entendre l'argument de sa prise de participation majoritaire, à certaines conditions toutefois. En l'occurrence, ça n'est pas le cas. Cette décision apparaît donc d'autant plus incompréhensible et inacceptable à nombre d'acteurs locaux concernés.

La Guyane se remet doucement et péniblement d'un mouvement social extrêmement dur de six semaines, qui, s'il était tout autant nécessaire qu'inéluctable, aura des conséquences très lourdes sur le tissu économique local pendant encore de nombreux mois. Mais au-delà, la population guyanaise a clairement signifié sa volonté de changement dans sa relation avec l'Etat.

C'est la raison pour laquelle nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Ministre, de bien vouloir accéder à notre demande d'une cession de parts de l'Etat ou du CNES à la Collectivité territoriale de Guyane ou à la Ville de Kourou à hauteur de 3%. Ainsi, la CTG et la Ville de Kourou seraient, à elles deux, majoritaires (8% pour la CTG + 40% pour la Ville de Kourou + 3%), ce qui nous permettrait d'être garants vis-à-vis de la population d'une certaine permanence du fonctionnement de la SIMKO et, ainsi, de rassurer les personnels en maintenant la cohésion des équipes et leur dynamisme.

Au vu de la situation particulièrement difficile - voire critique - du logement en Guyane, il est enfin absolument fondamental que soit pérennisée une maîtrise publique des SIDOM afin de garantir leur rôle d'outil des collectivités en matière d'aménagement des territoires. C'est pourquoi il nous semble indispensable de veiller à ce que la SNI abandonne son projet de prise de participation ou, si elle persistait, qu'elle soit minoritaire au sein des Conseils d'administration des SIDOM de Guyane et notamment, donc, de la SIMKO.

Dans l'attente d'un positionnement urgent de votre part sur ce dossier, et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

*Le Président de la CTG*

  
**Rodolphe ALEXANDRE**

*Le Maire de la Ville de Kourou*

  
**François RINGUET**

Page 2 sur 2